Conseil d'Administration
Le 10 septembre 2018

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE

Recensement des nouvelles adhésions à l'Agence

Délibération n° CA-2018-16

Date de convocation : 13 août 2018

Sous la présidence de Monsieur Patrick GENDRAUD, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

- Collège des Conseillers Départementaux

Présents :

- M. Patrick GENDRAUD, Président de l'A.T.D. 89
- M. Xavier COURTOIS, Conseiller Départemental d'Avallon
- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny

- Collège des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

Présents :

- M. Dominique BOURREAU, Maire de Villeneuve la Guyard
- Mme Dominique CHAPPUIT, Maire de Rosoy
- M. Jean-Claude DENOS, Maire de Courson les Carrières
- M. Roger PRIGNOT, Maire de Pourrain
- M. Philippe Gérard QUIRIN, Maire de Mailly le Château
- M. Gilles SACKEPEY, Maire d'Etivey
- M. Jean CONSEIL, Représentant la Commune de Valravillon
- Mme Jeannine JOUBLIN, Maire de Mailly la Ville
- M. Pierre MARREC, Maire de Saint Agnan

Préfecture de l'Yonne - Service du Courrier
17 SEP. 2018
ARRIVÉE

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne,

Vu l'article 5 des statuts qui définit les collectivités icaunaises éligibles,

Vu les articles 6 et 14 des statuts qui disposent que "Le Conseil d'Administration délibère notamment sur (...), les demandes d'adhésion (...),

Considérant que, afin de pouvoir prendre en compte tout au long de l'année les demandes d'adhésion, le Conseil d'Administration du 8 juillet 2015 a accepté la possibilité d'être consulté par voie écrite ou par mail,

Le Conseil d'Administration confirme les approbations réalisées par mail et régularise à l'unanimité les demandes d'adhésion des collectivités suivantes :

- Arcy sur Cure
- Chastellux sur Cure
- Châtel Censoir
- Domats
- Girolles
- Marsangy
- Merry sur Yonne
- Saint Léger Vauban
- Saint Martin des Champs
- Sermizelles
- Thory
- Thury
- Venoy
- Vincelottes
- SIAEP Girolles Tharot

Suite à transfert des compétences, le syndicat suivant est dissous et par conséquent n'est plus adhérent à l'A.T.D. 89 :

- SIVU Rouvray Venouse

Ceci porte le nombre total des adhésions à 294 soit :

- 272 Communes
- 7 Communautés de Communes
- 1 P.E.T.R.
- 14 Syndicats

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Le Président
de l'Agence Technique Départementale

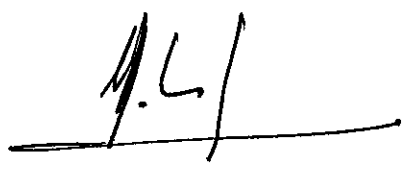

- Transmis au représentant de l'Etat le :.....